

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 09 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, M. BONHOMME, Mme FERRANDON, M. MAGNIN, Mmes LEFEBVRE, LAVEDIAUX, M. LABREURE, Mmes PARISSE, WEGRZYN, DOS SANTOS, MM. BARLAND et MINY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme ROUSSILLON, MM. PINGUET et LIMOGES.

Monsieur BARLAND a été nommé secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Transferts à la Communauté de Communes :

Le Conseil Municipal décide de transférer à Commentry Montmarault Nérès Communauté la compétence « étude revitalisation des centres bourgs et/ou dispositif identique », ainsi que le contingent au SDIS. De ce fait la nouvelle attribution de compensation 2021 de la commune s'élèvera à 234 268 €.

Modification des statuts du SIESS :

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SIESS qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Il s'appellera désormais « Syndicat Intercommunal d'Equipements Scolaires et Sportifs du collège Ferdinand Dubreuil ». Son siège social sera désormais fixé à la mairie de Doyet, la commune de Doyet étant désormais la seule à mettre des installations à disposition du Syndicat.

Aménagement des espaces extérieurs – Etang de la Planche :

Une étude est en cours pour la réalisation de ce projet qui pourrait être subventionné par le Conseil Régional. Dans un premier temps il s'agit de délimiter les zones qui seraient attribuées à l'accueil des camping-cars, aux jeux pour enfants, au parcours de santé... Des diagnostics seront faits pour aiguiller les choix.

Plan de relance solidarité :

Dans le cadre des dispositifs d'aide décidés par le Conseil Départemental, dans sa session du 22 octobre afin de relancer les entreprises locales, le Conseil Municipal décide de déposer 2 dossiers

- Aide au bâti : des travaux de démolition de la « cabane en bois » au complexe sportif, de changement des volets de l'immeuble du 1 rue de l'Egalité et de la porte du bâtiment administratif du collège sont chiffrés à 32 339,27 € HT (37 103,85 € TTC).
- Aide à la voirie : divers travaux seront effectués sur les voies communales n° 9, 30 et 42 pour un montant de 38 950,80 € HT (46 740,96 € TTC).

Des subventions de 30 % du montant HT de ces travaux seront sollicitées auprès du Conseil Départemental dans le cadre de ce Plan de Relance Solidarité.

Décision modificative :

Un virement de crédit de 48 euros est voté pour l'acquisition de matériel informatique.

Motion :

Une motion est prise pour s'opposer à la fermeture de la trésorerie de Montmarault.

Don exceptionnel :

Le Conseil Municipal vote un secours exceptionnel de 100 euros aux communes des Alpes-Maritimes qui viennent de subir des dégâts importants suite au passage de la tempête Alex.

Demande d'expertise :

Maître DAGOT sera contactée afin de lui demander d'expertiser la collection de timbres léguée par Madame NOVELLIS.

Fleurissement de sépultures :

Les sépultures de Mesdames THEVENET et NOVELLIS qui ont légué leurs biens à la commune, seront fleuries chaque année pour les Rameaux et la Toussaint.

SIVOM Région Minière :

- La modification statutaire validée par le comité syndical le 22 octobre 2020 est approuvée.
- Le Conseil Municipal valide le règlement d'Assainissement Collectif présenté.

Madame le Maire donne lecture de courriers et informations diverses.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.